

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 1^{er} février 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale.

Du 29 décembre 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

ARRÊTÉ érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale.

Du 29 décembre 2017

NOR E C O P 1 7 2 9 4 9 4 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.1.1

Référence de publication : JO n° 305 du 31 décembre 2017, texte n° 106 ; texte signalé au BOC n° 4/2018.

JORF n° 305 du 31 décembre 2017, texte n° 106